

## Ouvrière ou ouvrier d'entretien – emploi étudiant



Vous êtes à la recherche d'un emploi permettant une conciliation travail – études ?

Le CSSDM vous propose un emploi bien rémunéré en entretien ménager pour la période estivale et l'opportunité de poursuivre ce dernier à temps partiel durant vos études!

Le CSSDM vous offre :

- Un salaire horaire compétitif de 21,27\$
- Une prime de soir
- Des avantages sociaux variables intéressants
- Une formation rémunérée d'introduction à la fonction avant votre première affectation
- Des accès faciles en transport en commun à tous nos lieux de travail
- Une flexibilité vous permettant de conjuguer vos études et votre horaire de travail, ajustable selon votre charge de cours par session \*
- L'opportunité de postuler à l'interne aux emplois qui vous intéressent selon le cheminement de carrière que vous envisagez

\*Des conditions reliées à la convention collective s'appliquent

L'ouvrière ou l'ouvrier d'entretien s'assure de la propreté des lieux et du bon état de l'équipement dans l'établissement scolaire. En ce qui a trait à la propreté des lieux, les tâches à faire sont généralement : balayer, passer la vadrouille, laver les planchers et les escaliers ; laver et nettoyer les fontaines d'eau, les lavabos, les éviers, les toilettes ; vider les poubelles et s'en débarrasser lors de la cueillette, déneiger les entrées, escaliers, trottoirs, aires de jeux et toitures et épandre du sable et sel au besoin; nettoyer la cour, ramasser les feuilles mortes et les jeter, etc.

## Qualifications

Un des six profils suivants :

1. Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles ou d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en hygiène et salubrité
2. Être titulaire d'un CFMS en entretien ménager et avoir complété une 3<sup>e</sup> année d'études de niveau secondaire

3. Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme universitaire (Certificat, BAC, DESS, Maîtrise)
4. Être admis ou être étudiant dans un programme d'études collégiales (DEC)
5. Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires terminal (DES), d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)
6. Avoir complété une 3<sup>e</sup> année d'études de niveau secondaire

*Atout:* Détenir de l'expérience pertinente

\*par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

## Rémunération

Le salaire horaire est de **21,27\$** auquel s'ajoute une prime de 0,76\$ de l'heure pour le travail en soirée.

## Horaire de travail

**Période estivale** : Jour : 7h à 15h15

**Année scolaire** :

**Le choix parmi les quarts de travail suivant :**

**Jour** : 7h à 15h15

et/ou

**Soir**: 15h30 à 23h45 (dans certaines situations l'horaire peut parfois débuter à 14h)

**Pour en savoir plus et postuler, cliquer [ici](#) !**

*Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Cependant, nous ne communiquons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.*

*Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligatoire pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*